



## COMMUNIQUE DE PRESSE Mercredi 25 mars 2020

### **Face au triplement du nombre de cas en une semaine: fermons les entreprises non indispensables et contrôlons la situation dans les entreprises encore ouvertes!**

Mercredi 18 janvier, Genève comptait 751 cas, la Suisse tout juste 3000 cas. La Communauté genevoise d'action syndicale appelait à fermer les entreprises non essentielles et surveiller les conditions de travail des personnes devant travailler pour enrayer l'épidémie.

Durant cette dernière semaine, le Conseil fédéral a refusé de restreindre les activités économiques. Au contraire, vendredi dernier il a fait même pression sur les cantons ayant décidé de fermer les chantiers ou des industries. Les travailleuses et travailleurs ont continué à devoir s'exposer pour se rendre sur leurs lieux de travail sans qu'aucun contrôle ne soit effectué. Résultat: le nombre de cas a doublé à Genève, triplé en Suisse (état au 25 mars 12h00: 1510 cas pour Genève, 10242 pour la Suisse).

Devant l'engorgement des services hospitaliers, la CGAS appelle les autorités à stopper toutes les activités non indispensables et à déployer des dispositifs de contrôle dans les entreprises restant ouvertes.

La CGAS salue la décision du Conseil d'Etat de maintenir en principe les chantiers fermés en utilisant la marge laissée aujourd'hui aux cantons par le Conseil fédéral. La CGAS salue le fait que chaque demande d'ouverture de chantier fera l'objet d'un contrôle sur place de l'inspection des chantiers.

Toutefois, cette mesure est loin d'être suffisante, des milliers de travailleuses et travailleurs continuent à devoir inutilement s'exposer souvent dans des conditions ne respectant pas les recommandations de l'OFSP. La CGAS déplore d'autant plus dans ces circonstances le fait que les autorités rechignent à multiplier les contrôles dans les entreprises. C'est ainsi que les inspecteurs du travail du Service de l'inspection du travail de l'OCIRT sont envoyés depuis le début de la crise remplir des formulaires RHT à l'Office cantonal de l'emploi au lieu de veiller au suivi des recommandations de l'OFSP dans les entreprises. Lors de la séance tripartite cantonales d'hier, les syndicats ont finalement obtenu un début de dispositif de contrôle impliquant l'Inspection paritaire des entreprises (IPE). Nous y participerons, mais c'est loin d'être suffisant.

Dans ce contexte, la CGAS appelle les travailleurs et les travailleuses à faire part aux syndicats des situations non réglementaires sur leurs lieux de travail et à observer strictement les recommandations de l'OFSP en cas de manquements des règles par leur employeur : « Ces règles ne sont pas appliquées dans votre entreprise ? Alors, restez chez vous ! Vous ne devez plus aller au travail. Votre employeur doit vous laisser rester à la maison. Et votre employeur doit continuer à vous verser votre salaire »

(<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/leichte-sprache/neue-regeln-des-bundes.html#-2074427584>)

Par ailleurs, lors de la séance tripartite, les syndicats ont également obtenu une entrée en matière de l'Etat pour un fond cantonal devant servir à indemniser notamment les travailleuses et travailleurs précaires, aux contrats atypiques qui ne seraient pas couverts par les réductions d'heures de travail (RHT) ou les allocations perte de gain (APG). Nous attendons une rapide mise en œuvre de ce fond.



Alessandro Pelizzari  
079 817 29 04  
Président CGAS



Davide De Filippo  
079 707 14 67  
Co-président CGAS